

JOURNAL OFFICIEL**DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****Philippe MACHENAUD-JACQUIER**
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 164
N° 77 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 25
no Tetepa 2015

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE
*au JOPF n° 77 du 25 septembre 2015***S O M M A I R E****PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES**

	Pages
Arrêté n° 1387 CM du 23 septembre 2015 portant fin de fonction de Mme Sabine Bazile en qualité de commissaire de gouvernement de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)	9866
Arrêté n° 1388 CM du 23 septembre 2015 portant nomination de Mme Mireille Bresson en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Institut de la statistique de la Polynésie française	9866
Arrêté n° 1390 CM du 23 septembre 2015 constatant la fin de fonctions de M. Stéphane Diemert en qualité de président du haut conseil de la Polynésie française	9867

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1387 CM du 23 septembre 2015 portant fin de fonction de Mme Sabine Bazile en qualité de commissaire de gouvernement de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF).

NOR : ISP1501532AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la relance économique, de l'économie bleue et de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements ;

Vu la délibération n° 76-50 AT du 9 juillet 1976 modifiée portant création de l'Institut de la statistique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 septembre 2015,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Sabine Bazile en qualité de commissaire de gouvernement de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) à compter du 25 septembre 2015 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 341 CM du 19 mars 2013 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de commissaire de gouvernement de l'Institut de la statistique de la Polynésie française est abrogé à compter de la même date.

Art. 3.— Le ministre de la relance économique, de l'économie bleue et de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 septembre 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la relance économique,
de l'économie bleue
et de la politique numérique,
Teva ROHFRIEHSCH.*

ARRETE n° 1388 CM du 23 septembre 2015 portant nomination de Mme Mireille Bresson en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Institut de la statistique de la Polynésie française.

NOR : ISP1501362AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la relance économique, de l'économie bleue et de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements ;

Vu la délibération n° 76-50 AT du 9 juillet 1976 modifiée portant création de l'Institut de la statistique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'avis favorable n° 264 PR/DMRA du 1er septembre 2015 de la direction de la modernisation et des réformes de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 1387 CM du 23 septembre 2015 portant fin de fonction de Mme Sabine Bazile en qualité de commissaire de gouvernement de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 septembre 2015,

Arrête :

Article 1er.— Mme Mireille Bresson est nommée en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Institut de la statistique de la Polynésie française à compter du 26 septembre 2015.

Art. 2.— Le ministre de la relance économique, de l'économie bleue et de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 septembre 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la relance économique,
de l'économie bleue
et de la politique numérique,
Teva ROHFRITSCH.*

ARRETE n° 1390 CM du 23 septembre 2015 constatant la fin de fonctions de M. Stéphane Diemert en qualité de président du haut conseil de la Polynésie française.

NOR : PRO1501547AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2015-68 du 8 septembre 2015 portant abrogation de la délibération n° 2014-27 du 14 mars 2014 sur le haut conseil de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1360 CM du 17 septembre 2015 portant abrogation de l'arrêté n° 1398 CM du 17 octobre 2013 modifié relatif au haut conseil de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 5952 PR du 16 septembre 2015 portant convocation à un entretien préalable ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 septembre 2015,

Arrête :

Article 1er.— Il est constaté la fin de fonctions de M. Stéphane Diemert, président du corps des tribunaux et des cours administratives d'appel, en service détaché auprès de la Polynésie française, en qualité de président du haut conseil de la Polynésie française à compter du 22 septembre 2015.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 septembre 2015.
Edouard FRITCH.

**Réception des annonces pour publication
au *Journal officiel* de la Polynésie française pour 2015**

Date du JOPF	Date limite de réception des dossiers
MARDI	JEUDI à 11 h de la semaine précédente
VENDREDI	MARDI à 11 h de la semaine en cours

(*) SAUF jours fériés

FERIES 2015	DATE LIMITE de réception des dossiers ⁽¹⁾	Publication au JOPF	
		N°	Date
Mercredi 11 novembre (Armistice 1918)	Lundi 9 novembre à 11 h	91	Vendredi 13 novembre
Vendredi 25 décembre (Noël)	Lundi 21 décembre à 11 h	103	Vendredi 25 décembre
	Mercredi 23 décembre à 11 h	104	Mardi 29 décembre
Vendredi 1 ^{er} janvier 2016 (Nouvel An)	Lundi 28 décembre à 11 h	1	Vendredi 1 ^{er} janvier 2016

⁽¹⁾ Calendrier susceptible d'être modifié en cours d'année.